

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 11 avril 2022 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

Sont absents : Normand Quintin, conseiller et Steve Martin, conseiller.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2022.04.065

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 AVRIL 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 11 avril 2022
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Affectation d'une partie du surplus accumulé pour un montant de cinquante-trois mille deux cent cinquante dollars (53 250\$) au résultat de l'année 2022 concernant un programme d'aide financière à la réfection de système de traitement des eaux usées
5. Transfert budgétaire pour reclasser la subvention du MTQ suite au changement de position du MAMH
6. Nomination de M. Michel Lapointe au poste de responsable adjoint des travaux publics
7. Indexation de l'échelle salariale des employés municipaux et modification au contrat de travail du Directeur général
8. Demande de PIIA 2022-005
9. Demande de PIIA 2022-006
10. Demande de PIIA 2022-007
11. Adoption du règlement 226-2022 aide financière à la réfection des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées
12. Adoption du règlement 227-2022 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 228-2022 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet
14. Adoption du projet de règlement 228-2022 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet
15. Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2021
16. Dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec
17. Contrat de prêt pour le programme d'aide financière à la réfection des systèmes de traitement des eaux usées
18. Choix du soumissionnaire pour la fourniture de granulats 2022

19. Choix du soumissionnaire pour la réparation en enrobé bitumineux 2022
 20. Entente avec le MTQ
 21. Démission d'un membre du CCU
 22. Ajout d'un nouveau membre du CCU
 23. Choix des membres pour le comité de consultation en environnement 2022-2024
 24. Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de Lantier
 25. Demande de soutien au gouvernement fédéral concernant la diminution du nombre de plants dans la production de cannabis à des fins médicales et personnelles sur le territoire de la municipalité de Lantier
 26. Nomination d'agents de l'autorité relativement à la Loi sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, c.26) et de ces règlements afférents
- Période de questions
27. Levée de la séance ordinaire du conseil

2022.04.066

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.067

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2022.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
	1475	589.14 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	1476	2 450.83 \$
POSTES CANADA	1477	80.31 \$
	1478	65.00 \$
RACINE VENTILATION INC.	1479	12 431.10 \$
AMYOT GÉLINAS	1480	4 713.98 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	1481	108.00 \$
S. BOURASSA LTÉE	1482	143.69 \$
SEAO-CONSTRUCTO	1483	15.62 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	1484	119.52 \$
LANTHIER SPORTS INC.	1485	13.80 \$
MRC DES LAURENTIDES	1486	89 355.00 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	1487	6 725.15 \$
THERRIEN CAROLE	1488	550.00 \$
LUC LÉGARÉ URBA+CONSULTANTS	1489	1 560.35 \$
POSTES CANADA	1490	322.55 \$
CNESST	1491	381.57 \$

	1492	1 717.85 \$
	1493	224.35 \$
	1494	112.14 \$
	1495	249.12 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	1496	594.45 \$
ANDRÉ LAFONTAINE	1497	1 000.00 \$
LES CONS. MICHEL CHARBONNEAU INC.	1498	7 358.40 \$
FONDATION TREMBLANT	1499	300.00 \$
SERVICES PSANSREGRET	1500	764.50 \$
	1501	10 412.34 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	1502	977.29 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	1503	458.75 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	1504	325.00 \$
BMR	1505	986.03 \$
BUDGET PROPANE	1506	1 432.40 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	1507	372.52 \$
LAURENTIDES TÉLÉCOMMUNICATIONS	1508	416.12 \$
YVON MARINIER INC.	1509	129.81 \$
MICHELIN AMERIQUE DU NORD	1510	1 686.96 \$
MRC DES LAURENTIDES	1511	5 583.31 \$
PIÈCES D'AUTO PRUDHOMME	1512	954.58 \$
PÉTROLE PAGÉ	1513	9 640.09 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	1514	691.22 \$
PLANCHERS DECO JLO INC	1515	269.04 \$
CORPORATION PRESSE COMMERCE	1516	420.82 \$
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	1517	998.91 \$
TOILETTES QUÉBEC	1518	258.69 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	1519	1 394.07 \$
LUC LÉGARÉ URBA+CONSULTANTS	1520	2 390.33 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	1521	652.31 \$
	Total	172 397.01 \$

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES
MENSUELS BMO**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses		47 148.44 \$
Services de téléphonie		464.78 \$
Remises salariales fédérales		5 758.47 \$
DAS provincial		15 256.91 \$
Fonds de pension - Desjardins		1 033.00 \$
Protectron ADT		177.39 \$
Harnois Énergies - Petro-T		378.26 \$
Hydro-Québec		5 595.14 \$

Les équipements de bureau des Laurentides EBL		586.37 \$
Annie Gareau		875.00 \$
BMO Groupe Financier carte crédit		174.91 \$
Frais bancaires Interac		56.63 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)		2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)		2 755.96 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026)		4 005.46 \$
		86 277.42 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.068

4. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR UN MONTANT DE CINQUANTE-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (53 250\$) AU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2022 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉFECTION DE SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'affecter une partie du surplus accumulé pour un montant de cinquante-trois mille deux cent cinquante dollars (53 250\$) au résultat de l'année 2022 concernant le programme d'aide financière à la réfection de système de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.069

5. TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR RECLASSER LA SUBVENTION DU MTQ SUITE AU CHANGEMENT DE POSITION DU MAMH

TRANSFERT

01.38131.500 Subvention RIRL sur 10 ans

VERS

03.05180.000 Portion capital subv. MTQ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'effectuer le transfert budgétaire au montant de 16 125.80\$ pour comptabiliser la subvention à recevoir du MTQ suite au changement de position du MAMH quant à la constations des revenus de transfert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.070

6. NOMINATION DE M. MICHEL LAPOINTE AU POSTE DE RESPONSABLE ADJOINT DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier fera face à plusieurs départs à la retraite d'ici les 10 prochaines années;

ATTENDU QUE le conseil fait le choix de sécuriser l'avenir et la pérennité de la municipalité en conservant les savoir-faire et les compétences liés au monde municipal;

ATTENDU QUE dans le cadre de la gestion des actifs (ressources humaines), le plan de gestion de départ à la retraite se fera en douceur et considération;

ATTENDU QUE le poste d'adjoint a été octroyé après une réflexion stratégique de remplacement;

ATTENDU QUE le poste d'adjoint comportera une plus grande part de responsabilité et sera encadré par des formations pertinentes à l'emploi;

ATTENDU QUE M. Michel Lapointe est l'employé à l'interne ayant le profil professionnel pour acquérir de nouvelles aptitudes et compétences nécessaires au poste d'adjoint;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de nommer M. Michel Lapointe au titre de responsable adjoint des travaux publics.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.071

7. INDEXATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT le contexte actuel de plein emploi, la municipalité subie depuis deux ans une forte concurrence quant à la rétention de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs employés de la municipalité de Lantier se font offrir constamment de meilleures conditions de travail, et que pour les retenir, Lantier doit intervenir rapidement;

CONSIDÉRANT QUE d'ici 2030, les départs à la retraite des employés municipaux ayant une grande expertise sont anticipés et fragiliseront les municipalités qui n'auront pas mis à jour leur échelle salariale en concordance avec le marché du travail actuel;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la gestion des actifs (ressources humaines), l'anticipation des dépenses réelles reliées à un plan de relève dû aux départs à la retraite permet l'équilibrage budgétaire sans surprise et à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est assujetti à l'équité salariale, la méthode d'indexation globale est privilégiée pour limiter les risques d'écarts ayant un impact financier à long terme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la municipalité de Lantier doit intervenir rapidement et procéder à l'indexation d'environ 10% de l'échelle salariale des employés municipaux et du contrat de travail du directeur général afin de retenir ses employés et être concurrentiel face à la demande actuelle du marché de l'emploi.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.072

8. DEMANDE DE PIIA 2022-005

Demande de permis no. 2022-021 faite par Monsieur Francis Beauregard- Rondeau

Monsieur Francis Beauregard- Rondeau
420 Chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4811-24-1862-0-000-0000
Lot: 6 028 336 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal

Impact des constructions	2 sur 4
Apport des constructions	4 sur 4
Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
Matérialité et caractéristiques architecturales	24 sur 24
Aménagement des terrains	9 sur 10
Aires de stationnement et allées de circulation	5 sur 6
Éclairage	4 sur 4

Grand-total pour Bâtiment principal 54 sur 58
Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 93.1%

Évaluation

5.2	Secteurs montagneux	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	5 sur 8
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	2 sur 4
	Construction ou reconstruction d'une éolienne ou d'une tour de télécommunication	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	11 sur 16
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	68.8%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	10 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2022-005 soit et est accepté selon la résolution 2022.04.07 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.073

9. DEMANDE DE PIIA 2022-006

Demande de permis no. 2022-0022 (bâtiment principal) faite par les entreprises MMAP au soin de Monsieur Christopher Mathieu

Demande de permis no. 2022-0023 (bâtiment secondaire) faite par les entreprises MMAP au soin de Monsieur Christopher Mathieu

Les entreprises MMAP
A/s Monsieur Christopher Mathieu
100, Chemin des Dahlias est
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4610-35-7610-0-000-0000
Lot: 6 292 136 du cadastre du Québec
Zone: 10V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	5 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	22 sur 24

Aménagement des terrains	8 sur 8
Aires de stationnement et allées de circulation	6 sur 6
Éclairage	S.O.
Grand-total pour Bâtiment principal	49 sur 52
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	94.2%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	2 sur 2
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2022-006 soit et est accepté avec recommandation selon la résolution 2022.04.08 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.074

10. DEMANDE DE PIIA 2022-007

Demande de permis no. 2022-024 faite par Monsieur Sébastien Leblanc pour Madame Celia Zaurrini

Monsieur Sébastien Leblanc
A/s Madame Celia Zaurrini
341, chemin de la Sablière
Lantier, J0T 1V0
Matricule : 4911-09-8477-0-000-0000
Lot: 6 028 513 du cadastre du Québec
Zone: 8V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	4 sur 4
	Apport des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	6 sur 6
	Matérialité et caractéristiques architecturales	23 sur 24
	Aménagement des terrains	6 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	6 sur 6
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	49 sur 50
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	98.0%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac
-----	-------------------------------

Lotissement et rue	S.O.
Impact des constructions	6 sur 6
Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
Aménagement des terrains	2 sur 2
Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.

Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac 12 sur 12

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2022-007 soit et est accepté selon la résolution 2022.04.09 du CCU.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.075

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 226-2022 AIDE FINANCIÈRE À LA RÉFECTION DES SYSTÈMES D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter règlement 226-2022 concernant l'aide financière à la réfection des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.076

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 227-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 227-2022 remplaçant le règlement 201-2018 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Avis de motion

13. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 228-2022 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

La conseillère Nathalie Dupont donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 228-2022 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

Dépôt du projet de règlement 228-2022 et présentation du projet de règlement 228-2022 séance tenante par la conseillère Nathalie Dupont.

2022.04.077

14. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 228-2022 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 228-2022 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.078

15. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2021

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	Réalisations 2020 Administration municipale	Budget 2021 Administration municipale	Administration municipale	Réalisations 2021 Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé ¹
Revenus					
Fonctionnement	1 2 680 102	2 482 402	2 766 218	308 157	2 791 126
Investissement	2 397 353		645 128		645 128
	3 3 077 455	2 482 402	3 411 346	308 157	3 436 254
Charges	4 2 486 909	2 740 788	2 785 557	299 647	2 800 469
Excédent (déficit) de l'exercice	5 590 546	(258 386)	625 789	8 510	635 785
Moins : revenus d'investissement	6 (397 353)	()	(645 128)	()	(645 128)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7 193 193	(258 386)	(19 339)	8 510	(9 343)
Éléments de conciliation à des fins fiscales					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8 396 120	408 013	449 240	41 894	489 648
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9				
Remboursement de la dette à long terme	10 (96 578)	(120 024)	(143 153)	(38 344)	(181 497)
Affectations					
Activités d'investissement	11 (81 159)	(12 103)	(120 519)	(1 951)	(122 470)
Excédent (déficit) accumulé	12 (7 500)	(17 500)	49 500	4 782	54 282
Autres éléments de conciliation	13 1 000		20 425	7 203	27 628
	14 211 883	258 386	255 493	13 584	267 591
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15 405 076		236 154	22 094	258 248

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.079

16. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la commission municipale a procédé à un audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le dépôt du rapport d'audit de conformité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.080

17. CONTRAT DE PRÊT POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉFECTION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier Monsieur Benoit Charbonneau et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe Madame Marie-Chantale St-Antoine à signer ledit contrat de prêt d'argent relative au programme d'aide financière à la réfection de système de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.081

18. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS 2022

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non-conforme	Montant sans les taxes
Appel d'offre sur invitation «TP-GR-2022». (± 4 000 Tonnes)			
Excavation R.B. Gauthier Inc.	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2419-1108-00	C	
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	12.61\$
	Prix à la TM - PC 0¾ TV	C	13.36\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	15.11\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	14.36\$

	Distance en Km		7.8
9262-9310 Qc inc Excavation Miller 2014	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q.		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	15.11\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	N/C	x\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	16.61\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	16.61\$
	Distance en Km	C	12
Sablère St-Donat (Sintra)	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 8006-9552-07		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	13.45\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	14.50\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	15.20\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	15.20\$
	Distance en Km		9.1
9418-0528 Québec inc (Entreprises P.Roy)	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2398-0170-94		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	13.61\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	13.86\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	16.41\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	16.41\$
	Distance en Km		13.8

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Excavation RB Gauthier inc puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non- conforme	Montant Sans les taxes	
«Appel d'offres sur invitation «TP-EB-2022». (± 2000 MC)				
Pavage Adèle	St-	Pas de soumission		
		Addenda		
		R.B.Q. 1624-3719-74		
		Déclaration du soumissionnaire		
	A	Prix au M ² - EB type EB14	xx\$	
	B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)	xx\$	
	C	Prix au M ² - EB type EB10C	xx\$	
	D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)	xx\$	
			Total A+B	xx
			Total C+D	xx\$
Asphalte Bélanger inc.		Soumission	C	
		Addenda	C	
		R.B.Q. xxx		
		Déclaration du soumissionnaire	C	
	A	Prix au M ² - EB type EB14	24.50\$	
	B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)	6.00\$	
	C	Prix au M ² - EB type EB10C	23.50\$	
	D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)	4.00\$	
			Total A+B	30.50\$
			Total C+D	27.50\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Asphalte Bélanger inc puisqu'il est le seul soumissionnaire et conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.083

20. ENTENTE AVEC LE MTQ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de procéder à l'entente avec le MTQ pour le balayage de la route 329 (boulevard Rolland-Cloutier) à partir de la limite de Sainte-Agathe-des-Monts jusqu'à la limite de la Municipalité de St-Donat en aller-retour totalisant 23 684 km. Le coût a été établi sur 11,842 km physiques au montant de 1000\$ du km pour la somme de 11 842.00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.084

21. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CCU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'accepter la démission de Mme Anne Lauzon comme membre du comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.085

22. AJOUT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CCU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'ajouter le membre suivant pour un mandat de 5 mois (mai à septembre 2022) au comité consultatif en urbanisme (CCU):

M Patrick Léveillé, membre

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.086

23. CHOIX DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT 2022-2024

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de choisir les membres suivants pour un mandat de 2 ans:

Mme Nathalie Dupont, Présidente
Mme Anne Lauzon
Mme Johanne Charron
M. Michel Buttiens

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.087

24. DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Lantier n'est pas entièrement desservi par le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE les pannes d'électricité y sont fréquentes compte tenu du territoire forestier important;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces pannes, de nombreux citoyens n'ont accès à aucun moyen de communication, ce qui peut compromettre la sécurité de ceux-ci ainsi que de leurs biens;

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de la population de la municipalité affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de Lantier demande au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de Lantier pour des fins de sécurité publique et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.088

25. DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT LA DIMINUTION DU NOMBRE DE PLANTS DANS LA PRODUCTION DE CANNABIS À DES FINS MÉDICALES ET PERSONNELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LANTIER

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCÈS-Cannabis a pour mission de diminuer l'accessibilité du cannabis illicite sur le marché québécois, notamment chez les jeunes, et à diminuer la concurrence déloyale des producteurs et trafiquants illégaux faite à la SQDC;

CONSIDÉRANT QUE lors d'interventions de la Sûreté du Québec, certaines personnes détenaient un ou des permis émis par Santé Canada pour du cannabis à des fins médicales;

CONSIDÉRANT l'importante quantité que certaines personnes peuvent produire en conformité avec le Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM) après avoir obtenu un tel permis auprès de Santé Canada est choquante;

CONSIDÉRANT QUE les règles de Santé Canada pourraient entraîner certaines dérives, en raison notamment de la facilité d'obtenir une ordonnance médicale et de la quantité de plants qui pourraient alimenter le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'une telle possibilité aurait été décriée par les corps policiers, mais serait restée sans réponse;

SUR PROPOSITION de la conseillère Jessica Cloutier

IL EST RÉSOLU

- de demander à Santé Canada d'éviter la possibilité de certaines dérives en abaissant le nombre de plants pouvant être cultivés à des fins médicales et personnelles, suite à l'obtention d'un permis, afin de ne pas faciliter le crime organisé et d'autres effets pervers;
- de transmettre copie de la présente résolution à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.04.089

26. NOMINATION D'AGENTS DE L'AUTORITÉ RELATIVEMENT À LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA (L.C. 2001, C.26) ET DE CES RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

CONSIDÉRANT QUE conformément au paragraphe 196 (1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (LMMC)*, les patrouilleurs nautiques mandatés par la Municipalité de Lantier, peuvent être désignés à titre d'agent de l'autorité pour les fins de la partie 10 de la LMMC 2001 (Embarcation de plaisance);

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire une demande en bonne et due forme à Transports Canada afin que les patrouilleurs nautiques embauchés par la Municipalité puissent être désignés à titre d'agents de l'autorité pour les fins de l'application de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada et de ses règlements afférents (*Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, Règlement sur les petits bâtiments et Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*);

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin que les patrouilleurs nautiques engagés par la Municipalité puissent délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu de ladite Loi et des règlements précités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'octroi d'un mandat externe de patrouilleurs de la Régie Incendie des Monts (RIDM) pour agir comme inspecteurs municipaux sur les lacs Ludger et Cardin, afin d'assurer l'application de ladite Loi et des règlements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil confirme sa volonté de constituer une patrouille nautique afin de surveiller les plans d'eau de la Municipalité de Lantier pour l'application de la réglementation fédérale associée à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et de ses règlements afférents (L.C. 2001, c.26);

QUE le conseil confirme la désignation des patrouilleurs qui seront embauchés, à titre d'inspecteurs municipaux:

- Nicolas Lefebvre
- Vincent Giguère
- Charles-Antoine Giguère
- Anaëlle Pichon
- Gabriel Beaulieu
- Jean Lapierre
- Mathieu Leblond
- Jean-Philippe Rousseau

- Antoine Bélanger

QUE le conseil confirme sa volonté de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces inspecteurs municipaux soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2022.04.090

27. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.